

COMMUNE DE BON-ENCONTRE

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du MARDI 25 JUN 2019 à 18 h 30

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mr BORDES Michel, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mr DUBOIS Louis-Paul, Mr RAYSSAC Pascal.

Etaient représentés :

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame FERRAND Isabelle.
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

Absents :

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

2019.35 - OBJET : VENTE LOCAL 34B RUE DE LA REPUBLIQUE.

VOTE : Pour : 27

I – Exposé des motifs :

Mes Chers Collègues,

La Commune de Bon-Encontre est propriétaire d'un local situé au 34B, rue de la République d'une superficie de 54 m² (Plan en **ANNEXE 7**).

Le prix de ce local avait été estimé en 2014 pour un montant de 50 000 euros avec une marge d'appréciation positive ou négative de 10 %. Cependant les installations nécessitent aujourd'hui une mise aux normes (électricité, chauffage, ...), des travaux de réhabilitation (sol et façade vitrée), de travaux d'accessibilité (WC PRM, accès local) et l'installation d'un système d'alimentation en eau potable et de production d'eau chaude.

Madame Carine BUSATO suite à la visite de ce local, nous a fait une offre d'achat écrite au prix de 43 000 euros afin d'exercer une profession libérale sur notre Commune.

II – Considérants et références juridiques :

VU la proposition d'achat en date du 8 juin 2019 de Madame Carine BUSATO au prix de 43 000 euros,

Considérant qu'il y a lieu de maintenir des professionnels de santé dans le centre bourg,

Considérant l'exposé ci-dessus,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander de bien vouloir :

- **VOUS PRONONCER** favorablement pour la vente du local situé 34B, rue de la République « résidence de l'horloge » d'une superficie de 54 m², constituant le lot n°7 et appartenant à un ensemble de locaux commerciaux et d'appartements à l'étage constituant une copropriété, au prix de 43 000 euros au profit de Mme Carine BUSATO et Mr Julien BUSATO demeurant Rue de Blaire 47240 Lafox.
- **DIRE** que le local est vendu pour y réaliser un Cabinet infirmier,
- **AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tout acte authentique se rapportant à cette cession.
- **DIRE** que Maître ALEAUME, Notaire à Agen représentera les intérêts de la Commune de Bon-Encontre et que Maître DELAGE-RECONDO Séverine, notaire à Francescas représentera les intérêts de Mme Carine BUSATO et de Mr Julien BUSATO.
- **DIRE** que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acheteur,

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
A l'unanimité**

DECIDE de se prononcer favorablement pour la vente du local situé 34B, rue de la République « résidence de l'horloge » d'une superficie de 54 m², constituant le lot n°7 et appartenant à un ensemble de locaux commerciaux et d'appartements à l'étage constituant une copropriété, au prix de 43 000 euros au profit de Mme Carine BUSATO et Mr Julien BUSATO demeurant Rue de Blaire 47240 Lafox.

DIT QUE le local est vendu pour y réaliser un Cabinet infirmier.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout acte authentique se rapportant à cette cession.

DIT QUE Maître ALEAUME, Notaire à Agen représentera les intérêts de la Commune de Bon-Encontre et que Maître DELAGE-RECONDO Séverine, notaire à Francescas représentera les intérêts de Mme Carine BUSATO et de Mr Julien BUSATO.

DIT QUE les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acheteur.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

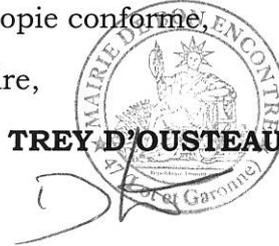
Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de
transmission en Préfecture.

Affichage le 27 juin 2019

Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20190625-201935-DE
Date de télétransmission : 28/06/2019
Date de réception préfecture : 28/06/2019